



Droit a l'image; Passage télé sans autorisation.

Par **Ayrton77**, le **13/04/2011** à **20:38**

Bonjour,

J'ai besoin d'informations sur une affaire de droit a l'image.

En octobre 2005, j'ai participé a l'émission "Ca se discute" sur France 2.
Un reportage avait été fait sur moi, et j'étais présent sur le plateau de télévision.

La chaine de télévision "NRJ12", m'a contacté il y a deux mois environ, pour me prévenir que le reportage de l'émission (et pas l'émission en elle même) allait repasser dans l'émission "Tellement vrai". La femme au téléphone m'a bien dit que j'allais recevoir une autorisation a signer, car a l'époque, j'étais mineur (16 ans).

Il se trouve que je n'es jamais reçu le moindre document. Il y a quelques jours, j'ai donc décidé de regarder sur internet pour voir si l'émission était passé, et effectivement, mon reportage est bien passé dans l'émission "Tellement vrai", le 26 ou 28 mars dernier... alors qu'ils n'ont eu mon autorisation.

Je voudrais donc savoir ce que je peux gagner dans cette affaire; Savoir si ils sont en tord a 100% (sachant que j'avais signé un papier en 2005, mais "NRJ12" m'a bien confirmé qu'il en fallait un autre), et si je doit obligatoirement prendre un avocat (et combien environ cela me ferais en euros), ou si je peux faire la démarche aux prud'homme ou autre démarches gratuitement.

Merci de bien vouloir répondre a mes questions,
Cordialement.